



Comment financer les risques liés au grand âge ?

Une chose est sûre : passé 60 ans, la solidarité nationale s'occupe bien peu de la dépendance, alors que ce risque est souvent lié au vieillissement. D'où l'importance d'intégrer ce risque dans sa stratégie patrimoniale, notamment par une solution d'assurance.

Selon l'Insee, le nombre de Français âgés de plus de 85 ans devrait doubler dans les 25 ans à venir pour atteindre 2,3 millions de personnes, et les centenaires seront 60 000 en 2050, contre 17 000 aujourd'hui. Avec le vieillissement, le risque de dépendance augmente.

Est dite dépendante toute personne qui, malgré les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'être aidée pour accomplir des actes essentiels de la vie, ou qui requiert une surveillance régulière.

Évalué sur la base des bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), le nombre de personnes dépendantes de plus de 60 ans s'élevait à plus d'1,1 million en 2008. Un chiffre qui devrait encore croître de 40 à 50 % d'ici à 2040.

Une mission d'information du Sénat chiffre à 19 milliards d'euros, soit 1 % du PIB, le montant des dépenses publiques consacrées à la dépendance en 2008. Assumé à 60 % par l'assurance maladie, 20 % par les collectivités territoriales et 15 % par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, ce budget devrait progresser de 50 % d'ici à 2025.

Dès lors, la question du financement du quatrième âge est posée. Et, pour certains, mal posée. « *La vieillesse n'est pas une maladie, en-*

DICO

AGGIR

Autonomie gérontologie groupes iso-ressources : il s'agit d'un outil destiné à évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance, physique et psychique des demandeurs de l'allocation personnalisée autonomie (APA), dans l'accomplissement de leurs actes quotidiens.

APA

Allocation personnalisée autonomie : elle est versée par les départements aux personnes de plus de 60 ans qui rencontrent des difficultés pour accomplir les gestes simples du quotidien. L'ouverture des droits n'est pas soumise à une condition de ressources, mais les bénéficiaires s'acquittent d'un ticket modérateur, dont le taux croît avec les revenus. Le montant de l'APA varie également suivant le département.

core moins un handicap, insiste Joëlle Le Gall, Présidente de la FNAPAEF (Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles). *C'est la maladie ou un accident qui conduit à une situation de dépendance ou de handicap. Et, dans ce cas, pourquoi traiter différemment le handicap avant et après 60 ans ?* Pour un même accident vasculaire cérébral entraînant des séquelles, une personne de moins de 60 ans pourra financer 350 heures par mois d'aide à domicile, grâce à la prestation de compensation du handicap, tandis qu'un plus de 60 ans ne bénéficiera que de 92 heures avec l'APA, à condition de choisir les prestataires les moins chers.

Les aides publiques sont donc réduites alors que les coûts sont de plus en plus importants. Selon un rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) de septembre 2009, le coût moyen d'une place en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, voir dico) atteint 2200 euros par mois (jusqu'à 5000 euros dans le privé), quand le montant moyen d'une retraite s'élève à 1 100 euros par mois. Le tarif de la première croît de 5% par an, là où l'augmentation de la seconde ne dépasse pas 1%.

De plus en plus, les Français privilégient le maintien à domicile : 90% des octogénaires vivent chez eux. *« Avec les progrès de la médecine, la téléalarme et les services à la personne, il devient plus simple de rester longtemps chez soi, indique Patrick Lelong, journaliste spécialisé et auteur du Guide de la dépendance (éditions Jitel et France Info). Encore faut-il disposer des moyens pour payer ces services et aménager son logement. »*

Le risque de dépendance entre donc progressivement dans la stratégie patrimoniale. On donne de son vivant une partie de son patrimoine pour aider ses enfants ou ses petits-enfants, tout en gardant le reste pour soi, afin de ne pas devenir une charge pour ses descendants en cas de dépendance.

Deux types de solutions

À mesure que la durée de la vie s'allonge, le risque lié au vieillissement devenant plus important, les solutions d'assurance pourraient prendre le relais dans la logique patrimoniale. Il en existe deux types : l'assurance vie avec une garantie dépendance, et les contrats de dépendance purs. Ces formules sont bien adaptées à la situation de dépendance. *« Quand il devient difficile de gérer ses affaires, les formules sous forme de rente s'imposent », estime Patrick Lelong. Elles permettent de financer une aide à domicile ou un hébergement dans une structure spécialisée.*

AVQ

Actes de la vie quotidienne : utilisés pour mesurer le degré d'autonomie. On en compte six : se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer, être continent, être capable de passer du lit à un fauteuil et inversement. L'échelle AVQ compte quatre niveaux du 1 (incapacité d'effectuer deux AVQ) au 4 (incapacité d'effectuer cinq à six AVQ).

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ces maisons de retraite sont équipées et agréées pour recevoir des personnes dépendantes, parfois atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies dégénératives ; elles doivent justifier d'un nombre de salariés qualifiés suivant les places disponibles.

L'assurance vie présente l'avantage d'autoriser la récupération du capital à tout moment, la dépendance n'étant qu'une garantie parmi d'autres. À l'inverse, l'assurance dépendance fonctionne comme une assurance automobile, à fonds perdu, c'est-à-dire qu'elle ne sert qu'en cas de réalisation du risque. Mais elle offre, outre la rente, des garanties souvent plus étendues que l'assurance vie : capital équipement pour aménager le domicile, assistance (aide ménagère, ergothérapeute, coiffeur...). Les garanties du contrat varient suivant le degré de dépendance, depuis le premier stade (la fracture), jusqu'à la dépendance totale définie comme, par exemple, l'incapacité à réaliser cinq AVQ (1) (actes de la vie quotidienne).

Reste à savoir quand souscrire. *« Dès l'entrée en retraite, estime Valérie Abello, responsable du marché prévoyance chez Ecurie Vie/CNP. À raison d'une cotisation d'un euro par jour, la rente peut atteindre 500 euros par mois, soit plus que l'APA. »* ■

1 Tous les contrats du marché n'utilisent pas forcément les AVQ. Il existe différentes façons de mesurer la dépendance lourde : AVQ, AGGIR, AVQ + AGGIR, avec des variantes dans le nombre d'AVQ et des degrés GIR (voir Dico).

> LES SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR FINANCER LA DÉPENDANCE

Présidente de la FNAPAEF (Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles), Joëlle Le Gall demande que *« la barrière de l'âge soit abolie et que tout Français handicapé et en perte d'autonomie dispose d'une même réponse face aux soins et à l'accompagnement dont il a besoin »*. Elle plaide pour une couverture complète de ce risque par la Sécurité sociale à travers une cinquième branche, en complément des quatre existantes : vieillesse, maladie, famille, accidents du travail.

Dernier projet en date du gouvernement, *« les prestations de la solidarité nationale seraient récupérées sur la succession pour les foyers disposant d'un patrimoine supérieur à 150 000 euros (le montant du patrimoine moyen) »,* selon Patrick Lelong. Dernière piste étudiée : l'assurance obligatoire, comme pour l'automobile. La dépendance serait alors prise en charge par le privé.

Les résidences seniors, un marché en pleine force de l'âge

Réservées aux personnes âgées valides mais en recherche de sécurité, les résidences seniors se rapprochent de l'immobilier classique. De belles opportunités d'investissement sur un marché en croissance.

Vieillesse de la population oblige, on estime qu'en 2020, 17 millions de Français auront plus de 60 ans, 4 millions plus de 80 ans et notre pays comptera quelques dizaines de milliers de centenaires. C'est dire si les résidences seniors et les Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, voir encadré) ont de beaux jours devant eux. Actuellement, l'offre étant largement inférieure à la demande, les programmes devraient se multiplier dans les années qui viennent et donc accroître les opportunités d'investissement. D'ailleurs, le secteur compte des opérateurs importants, tels Domitys et Acapace. « Les résidences seniors sont réservées aux personnes âgées valides, dynamiques, disposant de leur autonomie mais cherchant un environnement sécurisé, explique Éric Ninu, directeur commercial d'Iselection, filiale de la Caisse d'Épargne spécialisée dans l'immobilier locatif. Principal avantage, elles répondent à des critères immobiliers classiques : emplacement, perspecti-



ves d'évolution de l'emplacement, savoir-faire de l'opérateur. C'est pourquoi Iselection est concernée par ce type d'investissement. »

Le profil des investisseurs s'avère très varié, car le prix d'entrée pour ce genre de résidence n'est pas très élevé, à partir de 100 000 euros. Il peut s'agir aussi bien d'un jeune couple qui n'a pas les moyens d'acheter une résidence principale mais souhaite investir dans la pierre, que de « personnes proches de la cinquantaine souhaitant préparer leur retraite, en achetant une chambre qui leur procurera un revenu ou qu'elles occuperont si elles le désirent », reprend Éric Ninu.

À la constitution d'un patrimoine s'ajoutent les avantages fiscaux du régime du LMNP (loueur meublé non professionnel). Il est possible de bénéficier de ce statut en investissant dans un bien situé dans une résidence avec services. Par ce biais, l'investisseur peut, à certaines conditions, récupérer la TVA. Ensuite, il a le choix entre deux types d'avantages fiscaux : soit 25 % de réduction d'impôts étalée sur neuf ans, soit l'amortissement du bien. Dans ce dernier cas, les revenus des loyers, qui sont déclarés en BIC (bénéfice industriel et commercial), voient les amortissements en être déduits. Souvent, l'intérêt de l'emprunt suffit à couvrir le montant des loyers, le reste de l'amortissement étant alors reporté sur les années suivantes. Ce qui permet de défiscaliser son bien pendant 20 à 30 ans.

« Le savoir-faire du promoteur et la pertinence de la solution financière sont primordiaux. Mais, sur la durée, le gestionnaire est, dans les faits, la clé de voûte du système », insiste Éric Ninu. ■

> EHPAD : UN INVESTISSEMENT PLUS SENSIBLE

Actuellement, 650 000 personnes vivent dans un Ehpad. Selon l'Insee, les personnes âgées dépendantes pourraient être 1,6 million en 2040. Un potentiel important pour le développement des Ehpad.

Éric Ninu, directeur commercial d'Iselection, filiale de la Caisse d'Épargne spécialisée dans l'immobilier locatif, souligne néanmoins un point important : « dans ce type d'établissement, l'investissement inclut l'achat de beaucoup de mètres carrés annexes correspondant à l'espace médicalisé, ce qui renchérit le prix et éloigne des règles du marché immobilier classique. » Par ailleurs, acheter une chambre en Ehpad est soumis à des règles très strictes : autorisation de la Ddass, convention tripartite et mise aux normes.

➤ Nous portons souvent un regard négatif sur le vieillissement ➤

Le regard de la société sur le grand âge a des conséquences sur sa façon de le prendre en charge. Entretien avec Serge Guérin, sociologue, auteur de *La Société des seniors*, aux éditions Michalon (2009).



QUEL REGARD NOTRE SOCIÉTÉ PORTE-T-ELLE SUR LE GRAND ÂGE ?

Le grand âge est trop souvent assimilé à la perte d'autonomie et à la dépendance, alors que beaucoup de personnes âgées de plus de 85 ans, puisque c'est la définition du grand âge, ne seront jamais confrontées à ce type de difficulté.

Par conséquent, nous portons souvent un regard très négatif sur le grand vieillissement, alors même que vivre plus longtemps pourrait être considéré comme une chance. La question du grand âge devient un problème de coût supplémentaire, assumé essentiellement par les collectivités territoriales et par la solidarité familiale, avec peu de considération pour la personne humaine.

LES AUTRES PAYS DÉVELOPPÉS ONT-ILS LA MÊME APPROCHE ?

Il existe une grande différence entre les pays du Nord et ceux du Sud. En Europe du Nord, le vieillissement et le grand âge sont complètement intégrés à la vie. Il existe des structures en matière d'urbanisme et d'habitat, notamment de nombreuses maisons de retraite. Et cela coûte moins cher, car les coûts sont lissés sur la vie entière.

Les pays du Sud n'ont pas la même approche, ils se reposent davantage sur une prise en charge familiale.

QUELS SONT EN FRANCE LES GRANDS ENJEUX À VENIR SUR CETTE QUESTION ?

Le principal enjeu concerne la prise en charge financière des personnes dépendantes, question éminemment politique qui nous renvoie au compromis de l'après-guerre sur la Sécurité sociale. Cette dernière a été fondée sur quatre grands principes de protection et de prévoyance : la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail. Dès l'origine, la question d'une cinquième branche pour la dépendance avait été posée.

Mais le contexte a changé avec la fin des "trente glorieuses" : la dépendance doit-elle relever entièrement de la solidarité nationale, en partie seulement ou pas du tout ? C'est tout le débat sur cette cinquième branche de la Sécurité sociale.

Autre enjeu important, la formation et la reconnaissance de ceux qui s'occupent du grand âge et la question des aidants, qui généralement dans la famille prennent en charge leurs aînés.

Enfin, il faut également réfléchir à la façon d'organiser nos villes, nos territoires et nos collectivités, et soutenir les politiques d'adaptation de l'habitat. ■

